

La commission d'enquête
Yves Florand

Nîmes le 23 mars 2017

SNCF Réseaux
Direction Territoriale Languedoc Roussillon
101 allée de Délos
BP 91242
34011 Montpellier Cedex 1
A l'attention de Monsieur Frank Bolla
Directeur d'Opération Gare nouvelle Nîmes
Manduel Redessan

Objet : Enquête publique unique sur la réalisation de la Gare Nouvelle de Nîmes Manduel Redessan portant sur :

- La Déclaration d'Utilité Publique du projet
- La cessibilité des propriétés ou parties de propriété nécessaires à la réalisation du projet.
- La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Manduel.
- L'autorisation unique requise au titre de l'ordonnance 2014-619 du 12 juin 2014 et du décret 2014-751 du 1^{er} juillet 2014.
- La délivrance des permis de construire

Procès-verbal de synthèse des observations du public

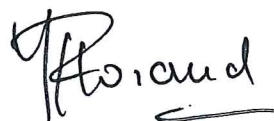
Monsieur le Directeur,

En référence à l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 30-2017-01-02-005 du 02 janvier 2017, nous avons l'honneur de vous communiquer en pièces jointe la synthèse des observations formulées par le public au cours de l'enquête qui s'est déroulée du lundi 06 février au vendredi 17 mars 2017 auxquelles nous avons ajoutés celles de la commission d'enquête.

Conformément à l'arrêté précédemment cité nous vous invitons à produire vos observations éventuelles dans un délai de 15 jours à compter de la remise de cette dernière.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Yves Florand
Président de la commission d'enquête



Projet de gare SNCF - Observations annexées au PV de synthèse

I – Observations formulées par la commission d'enquête

- CE1** Le coût de l'avenue de la gare est-il inclus dans cette estimation ? Les coûts du projet présentés dans le dossier de la gare ne sont pas actualisés. Quels pourraient être les écarts à la date de réalisation du projet ? (2020 ?)
- CE2** Le dossier ne fait pas apparaître clairement les superficies d'emprise du projet de gare et leur impact sur la zone agricole.
Les valeurs mentionnées dans les imprimés CERFA des dossiers permis de construire et les valeurs annoncées dans différentes parties de l'étude d'impact portent sur des superficies différentes.
- CE3** L'avis de la CEDEPENAF sur la consommation des espaces agricoles ne figure pas au dossier. Quelles en sont les raisons ?

II - Observations formulées par le public

Elles ont été classées par thème pour lesquels une réponse globale est attendue du maître d'ouvrage, en référence aux divers points particuliers développés dans chacune des observations concernées. (Q1 à Q15)

Les contributions comportant des sujets multiples n'entrant dans aucun des thèmes généraux devront faire l'objet de réponses au cas par cas. (Q16)

Afin de pouvoir apporter une réponse adaptée aux attentes des élus, syndicats, partis politiques ou associations, les observations correspondantes devront faire l'objet si nécessaire de réponses individualisées. (Q17 à Q19)

Observations du public classées par thèmes

Q1 Devenir des accès TGV depuis la gare Feuchères :

De nombreuses contributions font valoir l'attachement des gardois aux pratiques actuelles d'accès aux TGV et leur crainte que le projet de gare nouvelle les prive de cet avantage, induisant de fait des contraintes d'accès supplémentaires (à partir de Nîmes mais aussi du Nord ou l'Ouest du département).

La répartition des trafics entre la gare actuelle et la gare nouvelle semble avoir été mal comprise :

Nature des liaisons sur la voie classique et la voie CNM, fréquence et horaires journaliers, prévisions d'évolution aux différents horizons du projet.

15-16-18-25-27-41-46-51-52-58-85-100-112-113-117-118-119-122-126-128-134-137-139-140-142-150-151-153-158-159-160-164-168-176-181-196-197-201-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-215-217-221-223-228-239-256-258-259-269-292-302-303-312-313-324-325-334

Q2 Navettes ferroviaires et/ou bus entre Nîmes centre et GNNMR :

Plusieurs contributions évoquent la question de la 3^{ème} voie à quai, jugée indispensable pour certains dès la mise en service mais dont le coût et le financement n'ont pas été inclus au dossier, y compris en termes d'exploitation future. Il en va de même des nécessaires liaisons bus.

3-16-18-55-74-107-112-125-127-128-130-169-175-185-189-197-198-199-207-208-228-239-243-250-262-266-276-281-288-295-298-319-332-343

Q3 Inconvénients liés à l'éloignement de la gare nouvelle :

De très nombreux usagers ou acteurs locaux soulignent cet effet négatif induisant l'augmentation des temps et coûts de transport, l'incidence sur la pollution du fait du report modal sur les transports routiers et l'aggravation des risques de sécurité routière.

8-22-28-34-52-84-87-93-98-101-103-105-107-108-109-110-11-113-114-119-120-121-122-125-126-127-128-129-130-131-135-138-140-141-145-148-150-151-153-155-158-169-186-190-192-199-203-204-205-206-207-209-210-211-212-213-215-216-217-219-220-221-222-223-236-226-227-228-229-230-231-234-235-237-239-241-242-243-245-250-252-256-257-258-259-261-263-265-267-269-270-273-275-282-291-292-293-295-296-298-299-302-303-305-311-312-313-315-317-318-320-321-322-323-324-327-329-332-334-338-344-347

Q4 Saturation de la gare Feuchères et de la ligne classique :

Ce sujet est évoqué au travers de nombreuses observations qui soulignent que l'observatoire de la saturation ferroviaire a conclu à l'absence de saturation de la gare de Nîmes et que la mise en service de la voie CNM résoudra le problème de la saturation de la ligne classique entre Nîmes et Montpellier.

58-9-102-105-106-107-109-110-120-127-132-135-138-141-143-145-150-158-169-206-207-208-209-210-223-228-229-230-233-234-235-236-238-239-240-241-243-244-247-250-255-262-265-282-291-296-299-305-317-318-319-321-322-323-325-327-329-343

Q5 Superficies des espaces à usage agricole utilisés dans le cadre du projet :

Cette observation est régulièrement mise en avant, globalisant le plus souvent cette consommation entre le projet de gare au sens strict, le projet d'aménagement des voies d'accès et la consommation supplémentaire induite par le projet Magna Porta. Une mise au point est nécessaire pour apprécier la réalité de cet impact, donnant le rapport des superficies concernées aux SAU communales.

5-7-22-23-31-53-58-68-71-76-78-81-84-90-92-95-109-110-121-124-127-132-135-137-140-144-158-195-205-207-208-209-210-213-221-223-226-229-230-235-236-239-240-243-247-250-252-253-255-261-265-275-291-296-305-317-320-321-323-327-329-338-347

Q6 Justification économique du projet :

Diverses observations évoquent ce sujet en contestant la rentabilité du projet de la GNNMR au regard du report du trafic sur la voie CNM, à sa mise en service comme à terme, et en formulant l'hypothèse d'une justification essentiellement fondée sur la rentabilité économique du projet Magna Porta encore en gestation.

28-52-64-76-78-84-105-115-131-132-188-209-210-214-230-232-295-298-299-305-313-319-322-323

Q7 Coordination trafic TER et TGV :

Argument clé du choix du site d'implantation, cette question est soulevée à de nombreuses reprises, le dossier ne permettant pas de connaître les modalités retenues en gare de Manduel pour assurer de réelles correspondances.

2-14-20-24-25-28-33-38-40-42-45-48-51-76-77-80-84-106-107-122-127-128-129-136-139-142-143-144-158-159-174-185-189-197-198-199-200-209-210-228-249-259-274-281-327-332-343

Q8 Variante sans gare avec raccordement à St Brès :

Cette solution, initialement prévue dans le projet CNM, est présentée par de nombreux contributeurs comme de nature à permettre le maintien durable de la desserte TGV de la gare de Nîmes centre. Les arguments techniques et financiers relatifs à l'abandon de cette solution doivent être donnés pour apprécier l'intérêt de cette variante sans gare nouvelle. (Question qui rejoint celle exprimée par l'Ae)

10-55-76-84-103-104-109-110-114-143-244-250-295-298-322-323-325-327-343-350

Q9 Augmentation des charges d'exploitation liées à la nouvelle gare :

Au delà des coûts liés à l'investissement, le projet va générer des coûts de fonctionnement qui ne sont pas chiffrés, tant pour l'exploitant de la gare que pour les collectivités impliquées dans les accès et l'organisation des transports terrestres.

64-177-209-210-223-239-241-262-293-305-313-323

Q10 Risques de désertification économique et touristique du centre ville :

Plusieurs contributions évoquent un impact sensible sur l'activité économique et touristique en centre ville de Nîmes lié à la diminution du trafic longues distances en gare centrale.

14-39-64-102-103-106-109-110-116-120-121-145-146-151-179-183-186-205-208-209-210-217-234-235-240-250-273-282-292-296-304-313-315-318-325

Q11 Implantations alternatives :

De nombreuses observations remettent en cause les critères retenus en faveur de la GNNMR au détriment des variantes étudiées ou d'autres sites d'implantation (Garons notamment), dont les avantages potentiels ont été écartés.

8-9-14-28-32-36-43-64-173-209-211-212-210-220-241-257-258-294-296-298-303-314-329

Q12 Coût du projet et financement :

Question soulevée de manière récurrente, tant par le public que par divers élus et associations, faisant valoir d'une part que le montant annoncé n'a pas été actualisé et que, d'autre part, de nombreux coûts induits ne sont pas chiffrés (notamment en matière de liaisons routières et de desserte ferroviaire nécessaires au bon fonctionnement de la gare nouvelle).

6-22-36-63-64-76-91-95-98-204-205-206-207-208-209-210-215-221-223-227-228-229-230-233-236-237-239-241-243-244-245-246-250-255-262-263-264-265-269-272-277-291-293-296-298-302-305-313-314-317-322-321-323-350

Q13 Impact environnemental global du programme des travaux (gare, accès, Magna Porta) :

De manière récurrente, les observations font valoir les préconisations de l'AE et contestent le fait qu'elles n'aient pas été prises en compte, ce qui minimise les impacts et ne permet pas une appréciation globale à terme.

31-53-63-71-78-105-121-122-127-131-132-133-134-136-137-138-144-145-146-147-148-149-158-166-167-170-174-178-185-195-198-207-208-209-210-213-214-222-223-226-227-230-232-236-239-241-243-249-250-252-253-259-272-291-295-298-299-305-327-329-332-338-344-347-350

Q14 Qualité des services en gare nouvelle :

Diverses observations abordent la question des prestations ou des aménagements qui paraissent utile au confort des usagers et au bon usage des installations.

3-187-197-255-270-338

Q15 Questions relatives à la cessibilité ou aux expropriations.

346

Q16 Autres observations particulières ne rentrant pas spécifiquement dans les thèmes ci-dessus.

3-9-11-31-32-54 et 57-61-85-92-94-123-124-156-157-162-163-168-171-172-177-178-180-182-184-191-198-200-213-222-237-238-25-255-256-266-271-295-296-298-300-302-314-318-322-323-339-347-351

Q17 Observations formulées par des élus

84-152-161-165-193-243-250-264-272-278-279-280-282-284-289-297-304-306-309-310-331-333-335-336-337

Q18 Observations formulées par des Syndicats/partis politiques/organisations professionnelles

106-228-299-301-319-323-330-349

Q19 Observations formulées par des associations

147-218-232-241-249-256-267-293-295-298-322-350